DEVENIR PARTENAIRE GESTIMUM

le meilleur service à rendre à vos clients...
...et à vous-même.









Quel Partenaire êtes-vous?

À QUI S'ADRESSE L'OFFRE DE PARTENARIAT ?

- Aux intégrateurs professionnels ayant une forte culture gestion ou des expertises sectorielles pointues,
- aux consultants fonctionnels en gestion d'entreprise spécialisés PME,
- aux spécialistes de l'infrastructure Microsoft souhaitant développer leur Valeur Ajoutée autour du fonctionnel,
- aux éditeurs de solutions métiers pour PME,
- et à tout professionnel travaillant avec des PME.

CHOISISSEZ LE PARTENARIAT QUI CORRESPOND À VOTRE STRATÉGIE

PARTENAIRE: Pour commencer, en toute simplicité ... en valorisant votre base client.

Vous êtes amenés à côtoyer des dirigeants de PME et avez matière à présenter Gestimum comme un éditeur susceptible de répondre aux exigences de votre contact. Gestimum vous rémunère en tant qu'apporteur d'affaires. De plus vous bénéficiez d'une licence à usage interne.

PARTENAIRE EXPERT: Une relation privilégiée... des prestations à haute valeur ajoutée.

Vous êtes un professionnel de l'intégration en informatique de gestion. Vous maîtrisez l'environnement Microsoft Windows Server et SQL Server, et disposez des ressources commerciales et techniques prêtes à se former sur nos solutions.

En tant que Partenaire Expert, vous profitez d'un programme d'accompagnement comprenant un Ingénieur d'Affaires dédié, une assistance technique illimitée ainsi qu'un crédit formation. Gestimum met à votre disposition des licences pour votre usage interne, ainsi que des outils pour faciliter votre communication et la gestion de vos prospects et clients!

Vous profitez de conditions commerciales privilégiées sur nos produits et services.

Vous gérer votre parc client Gestimum en toute autonomie et développez un business récurrent à forte valeur ajoutée pour votre entreprise.

PARTENAIRE EXPERT SUPPORT: La synergie absolue...

Ce contrat est réservé aux Partenaire Expert disposant d'une équipe technique et commerciale dédiée de niveau 2 et d'un parc clients significatif. Le Partenaire Support s'engage à réaliser l'assistance niveau 1 de ses clients et à remonter à Gestimum les problèmatiques de niveau 2. Outres les avantages du programme Expert, les partenaires experts support bénéficient de remises privilègiées sur les licences et la maintenance.

DEVENIR PARTENAIRE

Contactez: Corinne Oreillard: 01 34 84 09 86 / corinne.oreillard@gestimum.com



Développer une Valeur Ajoutée durable

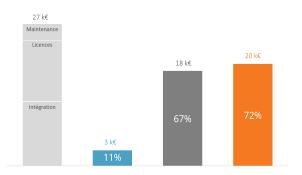
Le modèle d'entreprise de GESTIMUM est nativement conçu pour **maximiser durablement la Valeur Ajoutée** des partenaires intégrateurs, interlocuteurs de proximité au quotidien des PME utilisatrices de Gestimum ERP.

3 PARTENARIATS / 3 VALEURS AJOUTÉES

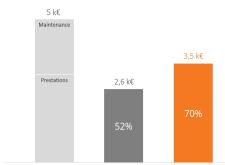
Simulation de valeur ajoutée partenaire sur un projet type en conquête puis fidélisation comprenant licences, maintenance, et prestations.

PROJET PME TYPE - 12 POSTES			
GESTION COMPTABLE	2 postes		
GESTION COMMERCIALE	10 postes		
INTÉGRATION	15 jours		

CONQUÊTE - VALEUR AJOUTÉE PARTENAIRE



FIDÉLISATION – VALEUR	AJOUTÉE	PARTENAIRE



1 ^{ère} année	CA PME	PARTENAIRE	EXPERT	SUPPORT
LICENCES - 12 p	12 k€	2,4 k€	4,8 k€	6 k€
MAINTENANCE - 12 p	3 k€	0,6 k€	1,2 k€	1,5 k€
INTEGRATION - 15 j	12 k€	-	12 k€	12 k€
TOTAL Projet	27 k€	3 k€	18 k€	20 k€
		11 %	67 %	72 %

Années suivantes	CA PME	EXPERT	SUPPORT
MAINTENANCE - 12 p	3 k€	0,6 k€	1,5 k€
PRESTATIONS - 3 j	2 k€	2 k€	2 k€
TOTAL Projet	5 k€	2,6 k€	3,5 k€
		52 %	70 %

POINTS FORTS DU PARTENARIAT

- Disposer d'une offre fortement différentiante, facile à vendre et rapide à déployer.
- Pour vos clients PME, une solution moderne en adéquation avec leurs attentes.
- Une solution ouverte (Web Service G-Change) pour des prestations sur mesure à forte Valeur Ajoutée.
- Le plaisir de travailler au quotidien avec un éditeur passionné par le service de vos clients PME.
- Un accompagnement personnalisé tant en avant qu'en après vente,
- Une gestion de votre société en toute simplicité,
- Des clients attachés à votre entreprise, garantissant la valeur et la pérennité de votre investissement.



Avantages PME

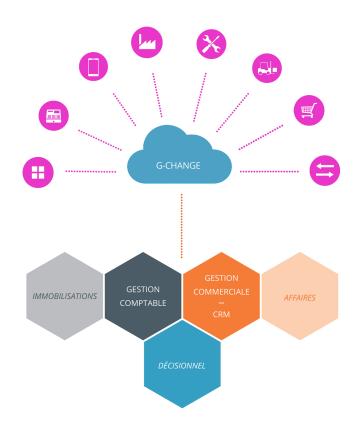
Gestimum ERP,

pour les PME qui recherchent performance opérationnelle et maîtrise des coûts d'exploitation

Fruit de 20 années de R&D, Gestimum ERP s'adresse aux PME indépendantes et aux organisations (associations, syndicats,...) de 10 à 250 personnes qui recherchent une solution personnalisable et un accompagnement sur mesure.

Nos clients ont 12 ans d'activité en moyenne, pour un CA moyen de 3,5M€ et une configuration de 10 à 15 postes.

Avec une base installée de plus de 10 000 postes sur 1 500 sites (dont 25% à l'international), Gestimum ERP est la solution de gestion de référence des PME.



Gestimum ERP, une solution de gestion :

Simple Intuitive comme une suite bureautique, personnalisable comme un logiciel professionnel.

Pérenne Gestimum ERP existe depuis 1998, a une base installée de près de **10 000 utilisateurs sur 1 500 sites**, est

commercialisée par un réseau de 250 intégrateurs pour un accompagnement de proximité sur-mesure

dans toute la France, la Suisse, la Belgique et l'Afrique francophone.

Evolutive de 5 à plus de 100 postes.

Puissante Nativement construit autour d'une base MS-SQL Server extrèmement robuste, Gestimum ERP gère des

flux d'informations très importants en toute sécurité et des bases de données quasi-illimitées.

Personnalisable Pour s'adapter à tous les modèle d'entreprise et tous les profils d'utilisateurs.

Intégrée Une seule base de données, une interface commune entre la Gestion Comptable, la Gestion Commer-

ciale et la Relation clients, pour une communication parfaite au sein de l'entreprise et un Décisionnel

temps réel.

Ouverte Grâce au module G-Change, Gestimum ERP s'intègre naturellement dans votre existant informatique et

communique simplement avec vos partenaires : clients, fournisseurs, experts comptables...

Complète Gestimum ERP optimise l'ensemble des processus opérationnels de la PME.

Standard Construit et intégré dans l'environnement Microsoft[®] : Windows, Office et MS-SQL Server.



Des services Premium à des coûts maitrisés

Liberté infinie,

Licences illimitées (sans droit annuel d'utilisation).

•

Pérennité,

Un accès à vos données indépendant de l'ERP, grâce à Microsoft[®] SQL Server 2019.

•

Ouverture,

G-Change, le web-service pour échanger en toute sécurité avec vos applicatifs.

•

Vous êtes unique,

Un ERP personnalisable par utilisateur.

•

Votre temps est précieux!

Une implémentation rapidement opérationnelle, en 15 à 30 jours, pour 10 postes.

•

Reconnaissance totale,

Un accompagnement sur-mesure, un interlocuteur dédié.

•

Retour sur investissement rapide!

Une tarification adaptée ; budget constaté entre 20 et 30 k€ pour une configuration 10 postes comprenant les licences, la maintenance et l'intégration.



Vos interlocuteurs dédiés



Commercial

Stéphanie Brossier

01 34 84 09 85

stephanie.brossier@gestimum.com

Partenaires & Conquête PME

Fidan Dogan

01 34 84 09 86

06 76 44 04 62

fidan.dogan@gestimum.com

Fidélisation PME

Cécile Beaufol

01 34 84 09 88

cecile.beaufol@gestimum.com

Marketing

Séverine Doisneau

01 34 84 09 87

severine.doisneau@gestimum.com

Administration des Ventes

Pascale Ebstein

01 34 84 09 84

pascale.ebstein@gestimum.com

Service Clients

Thibaut Leriteau

01 34 84 09 90

thibaut.leriteau@gestimum.com

Assistance - Formations Personnalisations - Décisionnel

Fabien, Sandra, Arnaud, Marius

01 34 84 09 99

assistance@gestimum.com debridage@gestimum.com



CONTRAT DE PARTENARIAT



Tarifs / Engagements

Gestimum







Coût certification 1 ^{ère} année	500 €	1 500 €	3 000 €
Coût certification années suivantes : fonction du CA de l'année précédente (détails page suivante)	0 à 500 €	0 à 1 500 €	0 à 3 000 €
Donne droit à	2 unités	6 unités	6 unités
Gestimum ERP PME (Gestion Commerciale + Gestion Comptable + tous modules) + Maintenance pour utilisation personnelle pendant durée contrat.	1 ^{er} utilisateur offert	1 ^{er} utilisateur offert	1 ^{er} utilisateur offert
Gestimum ERP utilisateur supplémentaire	1 unité ou 250 €	1 unité ou 250 €	1 unité ou 250 €
Journée de formation dédiée pour 1 personne	1 unité ou 250 €	1 unité ou 250 €	1 unité ou 250 €
Remises sur tarif public jusqu'à (détails page suivante)	20%	40%	50%
Ingénieur d'Affaires dédié - avant vente	✓	✓	✓
Assistance niveau 1	✓	✓	✓
Assistance niveau 2		✓	✓
Mise à disposition des versions béta		✓	✓
Espace réservé - gestimum.com	✓	✓	✓
Pack de communication standard	✓	✓	✓
Pack de communication personnalisé		✓	✓

Partenaire	Apporteur d'affaires	Constitution de parc clients	Développement & gestion de parc
Détection de projets	✓	✓	✓
Analyse avant-vente - adéquation solution/besoins		✓	✓
Maquettage sur site		✓	✓
Pilotage du projet sur site		✓	✓
Extractions données logiciel en place		✓	✓
Intégrations données dans ERP		✓	✓
Modélisation et réalisation document & requêtes		✓	✓
Installation réseau et postes clients		✓	✓
Formation administrateur sur site		✓	✓
Formation utilisateurs sur site & online		✓	✓
Maintenance site : sauvegardes, Mises à jour,		✓	✓
Assistance téléphonique fonctionnelle heures bureau			✓

Parafe :



Je souscris au contrat de partenariat suivant :

CERTIFICATION PRIX HT	CERTIFICATION 1 ^{ère} année	RENOUVELLEMENT ANNUEL DE LA CERTIFICATON EN FONCTION DU CA n-1. Le CA Conquête de Licences & Contrats compte double			
		CA < 10 k€ CA > 10 k€ CA > 20 k€ CA > 30 k€			
PARTENAIRE	500 €	500 €	250 €	0 €	0 €
EXPERT	1 500 €	1 500 €	1 000 €	500 €	0 €
EXPERT SUPPORT	3 000 €	3 000 €	2 000 €	1 000 €	0 €

J'accepte les conditions de renouvellement et de résiliation du contrat de partenariat :

- Le contrat de partenariat est un contrat à durée indéterminée facturé annuellement sauf dénonciation écrite par l'une ou l'autre des parties 45 jours avant la date d'échéance sans qu'aucun préjudice ne puisse être demandé par aucune des parties. Un contrat non réglé à échéance pourra être résilié de plein droit par Gestimum. Le droit d'utilisation des solutions Gestimum est consenti pendant la durée du contrat (code de débridage valable 12 mois). Les licences supplémentaires sont facturées annuellement 250€ HT / licence (maintenance incluse) lors du renouvellement du contrat.
- ✓ La signature d'un contrat annule et remplace un contrat précèdent.

REMISES COMMERCIALES	PARTENAIRE	EXPERT	EXPERT SUPPORT
Ventes de Licences & Maintenance associée - apportées par le partenaire	20 %	40 %	50 %
Ventes de Licences & Maintenance associée - apportées par Gestimum	-	20 %	20 %
Renouvellement de Maintenance & Locatif gérés par le partenaire	-	20 %	50 %
Renouvellement de Maintenance & Locatif gérés par Gestimum	-	10 %	10 %
Services (hors développement)	-	15 %	15 %

Je choisis le mode de facturation de la maintenance clients (OBLIGATOIRE)

☐ Je gère la facturation des clients et accepte d'être facturé automatiquement 30 jours avant l'échéance.				
☐ Je confie à Gestimum la facturation des maintenances clients.				
Le dossier, pour être complet, doit contenir : - 2 exemplaires originaux signés et paraphés des 5 pages du présent contrat, - copie d'un extrait Kbis, - un RIB	Pour Gestimum, Nom / Signature / Cachet			
À:/20	A:/ 20			
« Bon pour accord » - Nom / Signature et cachet partenaire				



Conditions générales de vente des progiciels et des services 1/2

Définitions

CGV : désigne le présent contrat, à l'exclusion de tout autre.

GESTIMUM: désigne la société Gestimum - 5, rue Joseph Cugnot - 78120 Rambouillet - RCS 478 803 554

PROGICIELS: désigne les produits logiciels édités par GESTIMUM.

MAINTENANCE : désigne le service de maintenance logicielle forfaitaire, attaché aux PROGICIELS achetés par le CLIENT lui permettant de disposer des éventuelles MISES À JOUR des PROGICIELS et de la documentation correspondante, ainsi que d'une ASSISTANCE par courriel (G-MAIL) ou téléphonique (G-TEL) assortie éventuellement d'une prise en main à distance (G-WEB) et de services associés : réparations et migrations de bases, formations ...

PRESTATIONS : désigne les services hors MAINTENANCE éventuellement proposées par GESTIMUM au cas par cas en complément de ses PROGICIELS, comprenant : étude préalable de mise en œuvre, maquettage, mise au format et intégration de données, migrations, installation, paramétrage, aide au démarrage, direction de projet, pilotage, formation, participation aux frais de développement logiciel, réalisation ou adaptation d'états, de requêtes ou de déclencheurs.

SERVICES: désigne l'ensemble MAINTENANCE et PRESTATIONS.

PRODUITS : désigne l'ensemble des livrables de GESTIMUM : PROGICIELS et SERVICES.

CLIENT : désigne les personnes morales (PME, associations, organisations, ...) qui ont légalement acquit le droit d'utiliser des PROGICIELS, soit directement auprès de GESTIMUM, soit par l'intermédiaire d'un INTÉGRATEUR (voir ci-dessous).

INTÉGRATEUR : désigne un professionnel de l'informatique et de la gestion d'entreprise, ayant une relation contractuelle avec les CLIENTS, dont la vocation est entre autre, d'acheter à GESTIMUM des PRODUITS et de les intégrer dans une offre globale de produits et services à destination des CLIENTS, et de proposer aux CLIENTS tous les services notamment sur site dont ceux-ci peuvent avoir besoin pour l'installation et l'exploitation des PROGICIELS.

Ohiet - Périmètre

Les présentes Conditions Générales de Ventes (dénommées CGV) décrivent les conditions et modalités applicables à toute vente de PRODUITS de GESTIMUM. Les CGV s'appliquent donc dans leur intégralité à toute personne morale CLIENT ou INTÉGRATEUR pour toute commande passée à GESTIMUM, quelle que soit son pays de localisation. Les présentes CGV de GESTIMUM prévalent sur toutes Conditions Générales d'Achat non expressément acceptées par GESTIMUM.

Obligation du CLIENT / de l'INTÉGRATEUR

Le CLIENT / l'INTÉGRATEUR qui passe commande à GESTIMUM reconnaît être un professionnel, ou être assisté par un professionnel dont il est seul responsable du choix, et avoir évalué le PROGICIEL de façon approfondie avant sa décision d'achat, notamment avoir vérifié qu'il est en adéquation avec ses besoins.

Les INTÉGRATEURS sont des personnes morales indépendantes de GESTIMUM. Le fait pour un INTÉGRATEUR de disposer d'un contrat de partenariat avec GESTIMUM n'engage pas GESTIMUM sur sa compétence ou sa capacité à répondre aux besoin d'un CLIENT.

LE CLIENT / l'INTÉGRATEUR s'engage à tester le PROGICIEL sur une base de test avant toute mise en production.

Le CLIENT / l'INÉGRATEUR est seul responsable du choix et de l'utilisation qu'il fait du PROGICIEL. Le CLIENT / l'INTÉGRATEUR reconnaît avoir vérifié que le CLIENT dispose des structures, de l'organisation et des compétences, et de l'infrastructure lui permettant d'exploiter les PROGICIELS.

L'INTÉGRATEUR qui achète à GESTIMUM des PRODUITS pour les intégrer dans une offre globale de produits et services à destination des CLIENTS reconnaît être un professionnel de l'informatique et de la gestion d'entreprise, et prend l'entière responsabilité de l'adéquation de la solution GESTIMUM, qu'il dit connaître parfaitement, aux besoins du CLIENT et de l'utilisation particulière que souhaite en faire le CLIENT. Il est conscient que les PROGICIELS sont vendus en l'état, et sans garantie d'aucune sorte, et que si des adaptations sont nécessaires pour un CLIENT, celles-ci seront de la responsabilité de l'INTÉGRATEUR.

L'INTÉGRATEUR exécute ses obligations contractuelles avec tout le soin possible en usage dans sa profession et il se conforme aux règles de l'art du moment.

L'INTÉGRATEUR s'engage à garantir et indemniser GESTIMUM contre toute réclamation ou action en justice d'un CLIENT à l'encontre de GESTIMUM.

Le CLIENT / l'INTÉGRATEUR s'engage à ne pas nuire à la réputation de GESTIMUM, ne pas dénigrer GESTIMUM ou ses employés, quel que soit le média utilisé pour se faire

Tarifs

Les prix de vente aux INTÉGRATEURS correspondent aux prix tarifs GESTIMUM, diminués de la remise consentie à l'INTÉGRATEUR en fonction de son niveau de certification (Partenaire, Partenaire Expert, Partenaire Expert Support, Éditeur Expert) et de sa relation contractuelle avec GESTIMUM. GESTIMUM se réserve le droit de modifier son tarif et son offre PRODUIT à tout moment. Il incombe donc à l'INTÉGRATEUR de vérifier auprès de son Ingénieur d'Affaire Partenaires qu'il dispose bien à tout moment du dernier tarif en vigueur. L'INTÉGRATEUR est libre de ses prix de vente à ses clients, à condition toutefois de ne pas porter atteinte à l'image de GESTIMUM et au positionnement des PRODUITS sur leur marché.

Commandes

Les commandes sont à adresser à GESTIMUM par mail sur commercial@gestimum.com ou à votre interlocuteur commercial, éventuellement par fax ou courrier.

Tout INTÉGRATEUR / CLIENT passant commande est réputé connaître et accepter sans réserve :

- Les présentes CGV, disponibles à l'adresse http://www.gestimum.com/fr/cgv.pdf.
- Les CLS, disponibles à l'adresse : http://www.gestimum.com/fr/cls.pdf.

L'INTÉGRATEUR qui revend un PROGICIEL à un CLIENT s'engage à obtenir l'accord préalable du CLIENT sur les CGV et sur les CONDITIONS DE LICENCES DES PRO-GICIELS GESTIMUM ET DE FOURNITURE DES SERVICES ASSOCIÉS (CLS). GESTIMUM se réserve le droit de refuser toute commande d'un CLIENT ou INTÉGRA-TEUR avec lequel subsisterait un litige concernant une commande / livraison antérieure, ou dont le compte serait débiteur.

Traitement des Informations

Des informations personnelles concernant les INTÉGRATEURS et les CLIENTS sont nécessaires au traitement des commandes et sont utilisées dans le cadre des relations commerciales avec GESTIMUM. Les INTÉGRATEURS et les CLIENTS bénéficient d'un droit d'accès et de rectification auprès de GESTIMUM conformément à la loi 78-17 Informatique et l. ibertés

Livraisons

PROGICIELS: La livraison a lieu à date de facturation par la mise à disposition du PROGICIEL soit sous forme d'un support physique (CD / DVD / clé USB) soit sous forme d'un lien de téléchargement. Une fois le logiciel téléchargé et installé, il revient au CLIENT de demander un code de débridage, calculé en fonction de sa configuration particulière. La délivrance du code de débridage au CLIENT ou à l'INTÉGRATEUR vaut acceptation sans réserve par le CLIENT et l'INTÉGRATEUR de la livraison du logiciel et du service de MAINTENANCE associé.

MAINTENANCE : La livraison consiste en l'ouverture du service au CLIENT. Elle se fait à date de facturation, celle-ci étant concomitante à la facturation des PROGICIELS lorsqu'il s'agit d'une première ouverture de service.

PRESTATIONS : La livraison consiste en la réalisation de la PRESTATION sur site ou en la communication des éléments résultats de la PRESTATION par mail ou lien de téléchargement. Toute prestation livrée et non explicitement contestée par le CLIENT ou l'INTÉGRATEUR dans un délai de 30 jours est réputée acceptée sans réserve.

Paiements

Sauf stipulations particulières contraires sur la facture, les PROGICIELS sont payables 30 jours net, date de facture.

la MAINTENANCE est un service à durée indéterminée facturé annuellement terme à échoir, sauf résiliation par l'une ou l'autre partie par LRAR 45 jours avant échéance. La maintenance démarre à la date de facture des PROGICIELS à laquelle elle est associée. La MAINTENANCE est payable d'avance, terme à échoir. En cas de non réception du règlement à échéance GESTIMUM se réserve le droit de résilier le contrat de MAINTENANCE sans autre formalité, et sans que le CLIENT ou l'INTÉGRATEUR ne puisse se prévaloir d'un quelconque préjudice.

GESTIMUM se réserve le droit de modifier ses tarifs de MAINTENANCE pour la période annuelle à échoir. Si l'augmentation est supérieure à la variation annuelle de l'indice SYNTEC, le CLIENT aura la faculté de résilier son contrat de MAINTENANCE sans préavis et sans pénalités.

les PRESTATIONS sont payables au premier jour presté.

Pas d'escompte en cas de paiement à une date antérieure. Tout retard de paiement donne lieu à pénalités égales au taux dintérêt légal + 10,5 % plus une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 €.

Parafe :	
----------	--



Conditions générales de vente des progiciels et des services 2/2

Réserve de propriété

GESTIMUM se réserve la propriété des licences des PROGICIELS jusqu'à encaissement intégral par GESTIMUM de leur prix facturé. En cas de non-paiement total ou partiel des PROGICIELS ET SERVICES associés, l'INTÉGRATEUR et le CLIENT s'obligent à cesser d'utiliser et à restituer à GESTIMUM les PROGICIELS et tous les éléments associés en leur possession.

GESTIMUM conserve la propriété intellectuelle du PROGICIEL, des documentations, site internet, et de toutes les Informations associées dont GESTIMUM est l'auteur. Toute reproduction partielle ou totale est donc interdite sans l'accord écrit préalable de GESTIMUM. Le CLIENT n'acquiert sur le PROGICIEL aucun autre droit que ceux définis dans les CONDITIONS DE LICENCES DES PROGICIELS GESTIMUM ET DE FOURNITURE DES SERVICES ASSOCIÉS (voir : http://www.gestimum.com/fr/ cls.pdf.)

L'INTÉGRATEUR s'engage à ne pas utiliser la marque GESTIMUM sans accord écrit préalable de GESTIMUM.

L'INTÉGRATEUR déclare être titulaire d'une police d'assurance auprès d'une compagnie notoirement solvable garantissant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile d'exploitation et d'une assurance couvrant sa responsabilité professionnelle au cas où elle serait engagée pour tous les dommages matériels et immatériels consécutifs à l'exécution de sa prestation en liaison avec les PRODUITS. Cette assurance couvre notamment les matériels, programmes et fichiers informatiques appartenant au CLIENT.

Les PRODUITS fournis par GESTIMUM le sont « en l'état », et sans garantie d'aucune sorte. Tous les risques relatifs aux résultats et à la performance du PROGICIEL sont assumés par le CLIENT et/ou son INTÉGRATEUR. En toute hypothèse, GESTIMUM n'assume que des obligations de moyens à l'exclusion de toute obligation de résultat. La présente garantie est exclusive de toute autre garantie. GESTIMUM exclut toute autre garantie expresse ou implicite y compris, de manière non limitative, toute garantie de qualité ou d'adéquation à un besoin particulier, de conformité aux usages d'une profession, de bon fonctionnement en général, d'aptitude à une utilisation particulière, et en particulier sur un système utilisateur donné.

Limitation de responsabilité

Sauf disposition contraire d'ordre public, GESTIMUM ou ses fournisseurs ne seront en aucun cas responsables à raison de préjudices directs ou indirects (y compris les manques à gagner, interruptions d'activité, pertes d'informations ou autres pertes de nature pécuniaire) résultant :

- d'un retard ou d'un manquement commis par GESTIMUM dans la fourniture ou l'absence de fourniture de services de support, alors même que GESTIMUM ou ses fournisseurs auraient été informés de l'éventualité de tels préjudices.
- d'un fonctionnement non conforme, d'un dysfonctionnement, d'une inaptitude particulière ou d'une absence de fonctionnalité, d'une régression fonctionnelle dans un de ses PROGICIELS ou MISES À JOUR.
- d'une contamination par un virus des fichiers du CLIENT.

En outre, le CLIENT reconnaît que GESTIMUM et ses fournisseurs ne seront responsables à raison d'aucun manque à gagner subi par un tiers et d'aucune réclamation ou action en justice dirigée ou intentée contre le CLIENT par un tiers.

GESTIMUM exclut la réparation à quelque titre que ce soit, des dommages indirects tels que manque à gagner, préjudice commercial ou financier, augmentation de frais généraux, conséquence du recours de tiers ou perte trouvant leur origine ou étant la conséquence du CONTRAT, ainsi que des dommages causés à des personnes ou à des biens distincts de l'objet du CONTRAT.

La responsabilité de GESTIMUM ne peut être engagée que pour des dommages dont GESTIMUM est directement et exclusivement responsable, excluant tout engagement solidaire avec un INTÉGRATEUR ou un tiers ayant concouru au dommage.

En toute hypothèse, la responsabilité de GESTIMUM ou de ses fournisseurs, quelle qu'en soit la cause ou le fondement, ne saurait excéder, au total, les sommes payées par le CLIÉNT à GESTIMUM pour la fourniture des produits et/ou services. Dans l'hypothèse où la responsabilité de GESTIMUM serait retenue le montant total des indemnités que GESTIMUM pourrait être amenée à verser au CLIENT ne pourra excéder la plus petite des deux sommes entre le prix perçu du CLIENT au titre de la fourniture contestée et 150 000 € et ce, quel que soit le fondement juridique de la réclamation et la procédure employée pour la faire aboutir.

toute affaire liée au PRODUITS ou au contenu (y compris le code) figurant sur des sites Internet tiers ou dans des programmes tiers ; et les réclamations pour rupture de contrat ou violation de garantie, les réclamations en cas de responsabilité sans faute, de négligence ou autre délit dans la limite autorisée par la loi en vigueur. Elle s'applique également, même si la réparation, le remplacement ou le remboursement du PROGICIEL ne compense pas tout le préjudice subi ; ou GESTIMUM avait ou aurait dû avoir connaissance de l'éventualité de tels dommages.

Non-sollicitation de personnel
Le CLIENT/ l'INTÉGRATEUR s'interdit d'embaucher ou de solliciter l'embauche ou les services sous quelque forme que ce soit, pour eux-mêmes ou pour le compte de tiers des collaborateurs de GESTIMUM pendant toute la durée de leur relation contractuelle avec GESTIMUM, directement ou par l'intermédiaire des INTÉGRATEURS et 24 mois après la fin de cette relation contractuelle.

En cas de non-respect de cette clause, le CLIENT/ l'INTÉGRATEUR versera à titre de clause pénale l'équivalent de 24 mois de salaire du collaborateur de GESTIMUM, calculé sur la moyenne des derniers mois de salaires de la dernière année.

Restriction à l'exportation

Les PROGICIELS proposés ne contreviennent pas à la législation en vigueur en France. Il appartient au CLIENT et/ou à l'INTÉGRATEUR de vérifier auprès des autorités locales les possibilités d'utilisation des PROGICIELS que le CLIENT ou l'INTÉGRATEUR envisage de commander. GESTIMUM ne saurait être tenu pour responsable en cas de non respect de la législation du pays ou les PROGICIELS seront utilisés.

Sauf accord écrit contraire, l'INTÉGRATEUR et le CLIENT autorisent GESTIMUM à faire état, pour les besoins de sa communication externe et interne de leur qualité d'INTÉGRATEUR et d'utilisateurs de GESTIMUM.

Si l'une quelconque des stipulations des présentes s'avérait nulle au regard d'une règle de droit en vigueur ou d'une décision judiciaire devenue définitive, elle serait alors réputée non écrite, sans pour autant altérer la validité de ses autres dispositions.

Le fait que GESTIMUM renonce à l'application d'une clause du CONTRAT ne peut être interprété comme une renoniation par GESTIMUM aux droits qui découlent de ladite clause.

GESTIMUM se réserve le droit de modifier sans préavis les présentes CGV.

Droit applicable et différends

Le présent Contrat ainsi que les actes qui en seront la conséquence sont soumis au droit français.

En cas de litige découlant de l'interprétation ou de l'exécution du CONTRAT, les Parties s'engagent en tout premier lieu à rechercher une solution amiable.

Si une telle solution ne peut aboutir, le différend sera de la compétence exclusive des Tribunaux de Versailles (78, France), même en cas de pluralité de défendeurs ou d'appel en garantie. Cette clause d'élection de compétence s'applique même en cas de référé.





CONTRAT DE PARTENARIAT



Tarifs / Engagements

Gestimum







Coût certification 1 ^{ère} année	500 €	1 500 €	3 000 €
Coût certification années suivantes : fonction du CA de l'année précédente (détails page suivante)	0 à 500 €	0 à 1 500 €	0 à 3 000 €
Donne droit à	2 unités	6 unités	6 unités
Gestimum ERP PME (Gestion Commerciale + Gestion Comptable + tous modules) + Maintenance pour utilisation personnelle pendant durée contrat.	1 ^{er} utilisateur offert	1 ^{er} utilisateur offert	1 ^{er} utilisateur offert
Gestimum ERP utilisateur supplémentaire	1 unité ou 250 €	1 unité ou 250 €	1 unité ou 250 €
Journée de formation dédiée pour 1 personne	1 unité ou 250 €	1 unité ou 250 €	1 unité ou 250 €
Remises sur tarif public jusqu'à (détails page suivante)	20%	40%	50%
Ingénieur d'Affaires dédié - avant vente	✓	✓	✓
Assistance niveau 1	✓	✓	✓
Assistance niveau 2		✓	✓
Mise à disposition des versions béta		✓	✓
Espace réservé - gestimum.com	✓	✓	✓
Pack de communication standard	✓	✓	✓
Pack de communication personnalisé		✓	✓

Partenaire	Apporteur d'affaires	Constitution de parc clients	Développement & gestion de parc
Détection de projets	✓	✓	✓
Analyse avant-vente - adéquation solution/besoins		✓	✓
Maquettage sur site		✓	✓
Pilotage du projet sur site		✓	✓
Extractions données logiciel en place		✓	✓
Intégrations données dans ERP		✓	✓
Modélisation et réalisation document & requêtes		✓	✓
Installation réseau et postes clients		✓	✓
Formation administrateur sur site		✓	✓
Formation utilisateurs sur site & online		✓	✓
Maintenance site : sauvegardes, Mises à jour,		✓	✓
Assistance téléphonique fonctionnelle heures bureau			✓

Parafe	:	
--------	---	--



Je souscris au contrat de partenariat suivant :

CERTIFICATION PRIX HT	CERTIFICATION 1 ^{ère} année	RENOUVELLEMENT ANNUEL DE LA CERTIFICATON EN FONCTION DU CA n-1. Le CA Conquête de Licences & Contrats compte double			
		CA < 10 k€	CA > 10 k€	CA > 20 k€	CA > 30 k€
PARTENAIRE	500 €	500 €	250 €	0 €	0€
EXPERT	1 500 €	1 500 €	1 000 €	500 €	0 €
EXPERT SUPPORT	3 000 €	3 000 €	2 000 €	1 000 €	0 €

J'accepte les conditions de renouvellement et de résiliation du contrat de partenariat :

- Le contrat de partenariat est un contrat à durée indéterminée facturé annuellement sauf dénonciation écrite par l'une ou l'autre des parties 45 jours avant la date d'échéance sans qu'aucun préjudice ne puisse être demandé par aucune des parties. Un contrat non réglé à échéance pourra être résilié de plein droit par Gestimum. Le droit d'utilisation des solutions Gestimum est consenti pendant la durée du contrat (code de débridage valable 12 mois). Les licences supplémentaires sont facturées annuellement 250€ HT / licence (maintenance incluse) lors du renouvellement du contrat.
- ✓ La signature d'un contrat annule et remplace un contrat précèdent.

REMISES COMMERCIALES	PARTENAIRE	EXPERT	EXPERT SUPPORT
Ventes de Licences & Maintenance associée - apportées par le partenaire	20 %	40 %	50 %
Ventes de Licences & Maintenance associée - apportées par Gestimum		20 %	20 %
Renouvellement de Maintenance & Locatif gérés par le partenaire		20 %	50 %
Renouvellement de Maintenance & Locatif gérés par Gestimum	-	10 %	10 %
Services (hors développement)	-	15 %	15 %

Je choisis le mode de facturation de la maintenance clients (OBLIGATOIRE)

☐ Je gère la facturation des clients et accepte d'être facturé automatique	ment 30 jours avant l'échéance.
☐ Je confie à Gestimum la facturation des maintenances clients.	
Je conne a destinium la facturation des maintenances chents.	
Le dossier, pour être complet, doit contenir : - 2 exemplaires originaux signés et paraphés des 5 pages du présent contrat, - copie d'un extrait Kbis,	Pour Gestimum, Nom / Signature / Cachet
- un RIB	
À:/20	A:/ 20
« Bon pour accord » - Nom / Signature et cachet partenaire	



Informations partenaire - ouverture de compte

Informations société ou carte de visite du signature de signature de visite du signature de visite de v	-			
Nom du signataire du contrat : Fonction du signataire :				
Email du signataire :	Adresse :			
Adresse :				
CP :Ville	t	P	ays :	
Tél : Fax	;	Site interr	net:	
CA: □1/100 K€ □100/250 K€ □]250/500 K€ □500/750 K€	□> 1M€		
			eur de recherche Prospection téléphonique	
	re		ouhaité :	
Personne en charge de la comptabilité fourn	nisseur :		_	
Tél : Fax :	Email :			
Descriptif des compétences (de 1 à 5 -> 5 =	compétence élevée) - Facultatif			
Prospection commerciale	SAV	_	Administration réseau :	
Analyse maquettage avant vente	Décisionnel & tableaux de b	ord	Accès distant :	
Gestion Comptable	GPAO	_	Matériel :	
Gestion Commerciale	Gestion des RH & Paie	_	Autres :	
Relation clients	Formation ERP	_		
E-commerce	Administration MS-SQL	_		
Points de vente	Bureautique (Word & Excel)	: _		
Ressources (effectif) Total : II Col	mmerciales : II Formation :	II Services	:I <u></u> I	
Quelles sont les personnes susceptibles d'a	assister à la formation GESTIMU	<u>M</u>		
Nom : Fonctio	n :	_Portable :	Email :	
Nom : Fonctio	n :	_Portable :	Email :	
Nombre d'affaires potentielles GESTIMUM ☐ 1affaire/an ☐ 1affaire/semestre ☐ ☐ Equipement interne exclusivement]1affaire/trimestre □ 1affain	e/bimestre 🛭 1	affaire/mois ou plus	



Conditions générales de vente des progiciels et des services 1/2

Définitions

CGV : désigne le présent contrat, à l'exclusion de tout autre.

GESTIMUM: désigne la société Gestimum - 5, rue Joseph Cugnot - 78120 Rambouillet - RCS 478 803 554

PROGICIELS: désigne les produits logiciels édités par GESTIMUM.

MAINTENANCE : désigne le service de maintenance logicielle forfaitaire, attaché aux PROGICIELS achetés par le CLIENT lui permettant de disposer des éventuelles MISES À JOUR des PROGICIELS et de la documentation correspondante, ainsi que d'une ASSISTANCE par courriel (G-MAIL) ou téléphonique (G-TEL) assortie éventuellement d'une prise en main à distance (G-WEB) et de services associés : réparations et migrations de bases, formations ...

PRESTATIONS : désigne les services hors MAINTENANCE éventuellement proposées par GESTIMUM au cas par cas en complément de ses PROGICIELS, comprenant : étude préalable de mise en œuvre, maquettage, mise au format et intégration de données, migrations, installation, paramétrage, aide au démarrage, direction de projet, pilotage, formation, participation aux frais de développement logiciel, réalisation ou adaptation d'états, de requêtes ou de déclencheurs.

SERVICES: désigne l'ensemble MAINTENANCE et PRESTATIONS.

PRODUITS : désigne l'ensemble des livrables de GESTIMUM : PROGICIELS et SERVICES.

CLIENT : désigne les personnes morales (PME, associations, organisations, ...) qui ont légalement acquit le droit d'utiliser des PROGICIELS, soit directement auprès de GESTIMUM, soit par l'intermédiaire d'un INTÉGRATEUR (voir ci-dessous).

INTÉGRATEUR : désigne un professionnel de l'informatique et de la gestion d'entreprise, ayant une relation contractuelle avec les CLIENTS, dont la vocation est entre autre, d'acheter à GESTIMUM des PRODUITS et de les intégrer dans une offre globale de produits et services à destination des CLIENTS, et de proposer aux CLIENTS tous les services notamment sur site dont ceux-ci peuvent avoir besoin pour l'installation et l'exploitation des PROGICIELS.

Ohiet - Périmètre

Les présentes Conditions Générales de Ventes (dénommées CGV) décrivent les conditions et modalités applicables à toute vente de PRODUITS de GESTIMUM. Les CGV s'appliquent donc dans leur intégralité à toute personne morale CLIENT ou INTÉGRATEUR pour toute commande passée à GESTIMUM, quelle que soit son pays de localisation. Les présentes CGV de GESTIMUM prévalent sur toutes Conditions Générales d'Achat non expressément acceptées par GESTIMUM.

Obligation du CLIENT / de l'INTÉGRATEUR

Le CLIENT / l'INTÉGRATEUR qui passe commande à GESTIMUM reconnaît être un professionnel, ou être assisté par un professionnel dont il est seul responsable du choix, et avoir évalué le PROGICIEL de façon approfondie avant sa décision d'achat, notamment avoir vérifié qu'il est en adéquation avec ses besoins.

Les INTÉGRATEURS sont des personnes morales indépendantes de GESTIMUM. Le fait pour un INTÉGRATEUR de disposer d'un contrat de partenariat avec GESTIMUM n'engage pas GESTIMUM sur sa compétence ou sa capacité à répondre aux besoin d'un CLIENT.

LE CLIENT / l'INTÉGRATEUR s'engage à tester le PROGICIEL sur une base de test avant toute mise en production.

Le CLIENT / l'INÉGRATEUR est seul responsable du choix et de l'utilisation qu'il fait du PROGICIEL. Le CLIENT / l'INTÉGRATEUR reconnaît avoir vérifié que le CLIENT dispose des structures, de l'organisation et des compétences, et de l'infrastructure lui permettant d'exploiter les PROGICIELS.

L'INTÉGRATEUR qui achète à GESTIMUM des PRODUITS pour les intégrer dans une offre globale de produits et services à destination des CLIENTS reconnaît être un professionnel de l'informatique et de la gestion d'entreprise, et prend l'entière responsabilité de l'adéquation de la solution GESTIMUM, qu'il dit connaître parfaitement, aux besoins du CLIENT et de l'utilisation particulière que souhaite en faire le CLIENT. Il est conscient que les PROGICIELS sont vendus en l'état, et sans garantie d'aucune sorte, et que si des adaptations sont nécessaires pour un CLIENT, celles-ci seront de la responsabilité de l'INTÉGRATEUR.

L'INTÉGRATEUR exécute ses obligations contractuelles avec tout le soin possible en usage dans sa profession et il se conforme aux règles de l'art du moment.

L'INTÉGRATEUR s'engage à garantir et indemniser GESTIMUM contre toute réclamation ou action en justice d'un CLIENT à l'encontre de GESTIMUM.

Le CLIENT / l'INTÉGRATEUR s'engage à ne pas nuire à la réputation de GESTIMUM, ne pas dénigrer GESTIMUM ou ses employés, quel que soit le média utilisé pour se faire

Tarifs

Les prix de vente aux INTÉGRATEURS correspondent aux prix tarifs GESTIMUM, diminués de la remise consentie à l'INTÉGRATEUR en fonction de son niveau de certification (Partenaire, Partenaire Expert, Partenaire Expert Support, Éditeur Expert) et de sa relation contractuelle avec GESTIMUM. GESTIMUM se réserve le droit de modifier son tarif et son offre PRODUIT à tout moment. Il incombe donc à l'INTÉGRATEUR de vérifier auprès de son Ingénieur d'Affaire Partenaires qu'il dispose bien à tout moment du dernier tarif en vigueur. L'INTÉGRATEUR est libre de ses prix de vente à ses clients, à condition toutefois de ne pas porter atteinte à l'image de GESTIMUM et au positionnement des PRODUITS sur leur marché.

Commandes

Les commandes sont à adresser à GESTIMUM par mail sur commercial@gestimum.com ou à votre interlocuteur commercial, éventuellement par fax ou courrier.

Tout INTÉGRATEUR / CLIENT passant commande est réputé connaître et accepter sans réserve :

- Les présentes CGV, disponibles à l'adresse http://www.gestimum.com/fr/cgv.pdf.
- Les CLS, disponibles à l'adresse : http://www.gestimum.com/fr/cls.pdf.

L'INTÉGRATEUR qui revend un PROGICIEL à un CLIENT s'engage à obtenir l'accord préalable du CLIENT sur les CGV et sur les CONDITIONS DE LICENCES DES PRO-GICIELS GESTIMUM ET DE FOURNITURE DES SERVICES ASSOCIÉS (CLS). GESTIMUM se réserve le droit de refuser toute commande d'un CLIENT ou INTÉGRA-TEUR avec lequel subsisterait un litige concernant une commande / livraison antérieure, ou dont le compte serait débiteur.

Traitement des Informations

Des informations personnelles concernant les INTÉGRATEURS et les CLIENTS sont nécessaires au traitement des commandes et sont utilisées dans le cadre des relations commerciales avec GESTIMUM. Les INTÉGRATEURS et les CLIENTS bénéficient d'un droit d'accès et de rectification auprès de GESTIMUM conformément à la loi 78-17 Informatique et libertés

Livraisons

PROGICIELS: La livraison a lieu à date de facturation par la mise à disposition du PROGICIEL soit sous forme d'un support physique (CD / DVD / clé USB) soit sous forme d'un lien de téléchargement. Une fois le logiciel téléchargé et installé, il revient au CLIENT de demander un code de débridage, calculé en fonction de sa configuration particulière. La délivrance du code de débridage au CLIENT ou à l'INTÉGRATEUR vaut acceptation sans réserve par le CLIENT et l'INTÉGRATEUR de la livraison du logiciel et du service de MAINTENANCE associé.

MAINTENANCE : La livraison consiste en l'ouverture du service au CLIENT. Elle se fait à date de facturation, celle-ci étant concomitante à la facturation des PROGICIELS lorsqu'il s'agit d'une première ouverture de service.

PRESTATIONS : La livraison consiste en la réalisation de la PRESTATION sur site ou en la communication des éléments résultats de la PRESTATION par mail ou lien de téléchargement. Toute prestation livrée et non explicitement contestée par le CLIENT ou l'INTÉGRATEUR dans un délai de 30 jours est réputée acceptée sans réserve.

Paiements

Sauf stipulations particulières contraires sur la facture, les PROGICIELS sont payables 30 jours net, date de facture.

la MAINTENANCE est un service à durée indéterminée facturé annuellement terme à échoir, sauf résiliation par l'une ou l'autre partie par LRAR 45 jours avant échéance. La maintenance démarre à la date de facture des PROGICIELS à laquelle elle est associée. La MAINTENANCE est payable d'avance, terme à échoir. En cas de non réception du règlement à échéance GESTIMUM se réserve le droit de résilier le contrat de MAINTENANCE sans autre formalité, et sans que le CLIENT ou l'INTÉGRATEUR ne puisse se prévaloir d'un quelconque préjudice.

GESTIMUM se réserve le droit de modifier ses tarifs de MAINTENANCE pour la période annuelle à échoir. Si l'augmentation est supérieure à la variation annuelle de l'indice SYNTEC, le CLIENT aura la faculté de résilier son contrat de MAINTENANCE sans préavis et sans pénalités.

les PRESTATIONS sont payables au premier jour presté.

Pas d'escompte en cas de paiement à une date antérieure. Tout retard de paiement donne lieu à pénalités égales au taux dintérêt légal + 10,5 % plus une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 €.

Parafe :	
----------	--



Conditions générales de vente des progiciels et des services 2/2

Réserve de propriété

GESTIMUM se réserve la propriété des licences des PROGICIELS jusqu'à encaissement intégral par GESTIMUM de leur prix facturé. En cas de non-paiement total ou partiel des PROGICIELS ET SERVICES associés, l'INTÉGRATEUR et le CLIENT s'obligent à cesser d'utiliser et à restituer à GESTIMUM les PROGICIELS et tous les éléments associés en leur possession.

GESTIMUM conserve la propriété intellectuelle du PROGICIEL, des documentations, site internet, et de toutes les Informations associées dont GESTIMUM est l'auteur. Toute reproduction partielle ou totale est donc interdite sans l'accord écrit préalable de GESTIMUM. Le CLIENT n'acquiert sur le PROGICIEL aucun autre droit que ceux définis dans les CONDITIONS DE LICENCES DES PROGICIELS GESTIMUM ET DE FOURNITURE DES SERVICES ASSOCIÉS (voir : http://www.gestimum.com/fr/ cls.pdf.)

L'INTÉGRATEUR s'engage à ne pas utiliser la marque GESTIMUM sans accord écrit préalable de GESTIMUM.

L'INTÉGRATEUR déclare être titulaire d'une police d'assurance auprès d'une compagnie notoirement solvable garantissant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile d'exploitation et d'une assurance couvrant sa responsabilité professionnelle au cas où elle serait engagée pour tous les dommages matériels et immatériels consécutifs à l'exécution de sa prestation en liaison avec les PRODUITS. Cette assurance couvre notamment les matériels, programmes et fichiers informatiques appartenant au CLIENT.

Les PRODUITS fournis par GESTIMUM le sont « en l'état », et sans garantie d'aucune sorte. Tous les risques relatifs aux résultats et à la performance du PROGICIEL sont assumés par le CLIENT et/ou son INTÉGRATEUR. En toute hypothèse, GESTIMUM n'assume que des obligations de moyens à l'exclusion de toute obligation de résultat. La présente garantie est exclusive de toute autre garantie. GESTIMUM exclut toute autre garantie expresse ou implicite y compris, de manière non limitative, toute garantie de qualité ou d'adéquation à un besoin particulier, de conformité aux usages d'une profession, de bon fonctionnement en général, d'aptitude à une utilisation particulière, et en particulier sur un système utilisateur donné.

Limitation de responsabilité

Sauf disposition contraire d'ordre public, GESTIMUM ou ses fournisseurs ne seront en aucun cas responsables à raison de préjudices directs ou indirects (y compris les manques à gagner, interruptions d'activité, pertes d'informations ou autres pertes de nature pécuniaire) résultant :

- d'un retard ou d'un manquement commis par GESTIMUM dans la fourniture ou l'absence de fourniture de services de support, alors même que GESTIMUM ou ses fournisseurs auraient été informés de l'éventualité de tels préjudices.
- d'un fonctionnement non conforme, d'un dysfonctionnement, d'une inaptitude particulière ou d'une absence de fonctionnalité, d'une régression fonctionnelle dans un de ses PROGICIELS ou MISES À JOUR.
- d'une contamination par un virus des fichiers du CLIENT.

En outre, le CLIENT reconnaît que GESTIMUM et ses fournisseurs ne seront responsables à raison d'aucun manque à gagner subi par un tiers et d'aucune réclamation ou action en justice dirigée ou intentée contre le CLIENT par un tiers.

GESTIMUM exclut la réparation à quelque titre que ce soit, des dommages indirects tels que manque à gagner, préjudice commercial ou financier, augmentation de frais généraux, conséquence du recours de tiers ou perte trouvant leur origine ou étant la conséquence du CONTRAT, ainsi que des dommages causés à des personnes ou à des biens distincts de l'objet du CONTRAT.

La responsabilité de GESTIMUM ne peut être engagée que pour des dommages dont GESTIMUM est directement et exclusivement responsable, excluant tout engagement solidaire avec un INTÉGRATEUR ou un tiers ayant concouru au dommage.

En toute hypothèse, la responsabilité de GESTIMUM ou de ses fournisseurs, quelle qu'en soit la cause ou le fondement, ne saurait excéder, au total, les sommes payées par le CLIÉNT à GESTIMUM pour la fourniture des produits et/ou services. Dans l'hypothèse où la responsabilité de GESTIMUM serait retenue le montant total des indemnités que GESTIMUM pourrait être amenée à verser au CLIENT ne pourra excéder la plus petite des deux sommes entre le prix perçu du CLIENT au titre de la fourniture contestée et 150 000 € et ce, quel que soit le fondement juridique de la réclamation et la procédure employée pour la faire aboutir.

toute affaire liée au PRODUITS ou au contenu (y compris le code) figurant sur des sites Internet tiers ou dans des programmes tiers ; et les réclamations pour rupture de contrat ou violation de garantie, les réclamations en cas de responsabilité sans faute, de négligence ou autre délit dans la limite autorisée par la loi en vigueur. Elle s'applique également, même si la réparation, le remplacement ou le remboursement du PROGICIEL ne compense pas tout le préjudice subi ; ou GESTIMUM avait ou aurait dû avoir connaissance de l'éventualité de tels dommages.

Non-sollicitation de personnel
Le CLIENT/ l'INTÉGRATEUR s'interdit d'embaucher ou de solliciter l'embauche ou les services sous quelque forme que ce soit, pour eux-mêmes ou pour le compte de tiers des collaborateurs de GESTIMUM pendant toute la durée de leur relation contractuelle avec GESTIMUM, directement ou par l'intermédiaire des INTÉGRATEURS et 24 mois après la fin de cette relation contractuelle.

En cas de non-respect de cette clause, le CLIENT/ l'INTÉGRATEUR versera à titre de clause pénale l'équivalent de 24 mois de salaire du collaborateur de GESTIMUM, calculé sur la moyenne des derniers mois de salaires de la dernière année.

Restriction à l'exportation

Les PROGICIELS proposés ne contreviennent pas à la législation en vigueur en France. Il appartient au CLIENT et/ou à l'INTÉGRATEUR de vérifier auprès des autorités locales les possibilités d'utilisation des PROGICIELS que le CLIENT ou l'INTÉGRATEUR envisage de commander. GESTIMUM ne saurait être tenu pour responsable en cas de non respect de la législation du pays ou les PROGICIELS seront utilisés.

Sauf accord écrit contraire, l'INTÉGRATEUR et le CLIENT autorisent GESTIMUM à faire état, pour les besoins de sa communication externe et interne de leur qualité d'INTÉGRATEUR et d'utilisateurs de GESTIMUM.

Si l'une quelconque des stipulations des présentes s'avérait nulle au regard d'une règle de droit en vigueur ou d'une décision judiciaire devenue définitive, elle serait alors réputée non écrite, sans pour autant altérer la validité de ses autres dispositions.

Le fait que GESTIMUM renonce à l'application d'une clause du CONTRAT ne peut être interprété comme une renoniation par GESTIMUM aux droits qui découlent de ladite clause.

GESTIMUM se réserve le droit de modifier sans préavis les présentes CGV.

Droit applicable et différends

Le présent Contrat ainsi que les actes qui en seront la conséquence sont soumis au droit français.

En cas de litige découlant de l'interprétation ou de l'exécution du CONTRAT, les Parties s'engagent en tout premier lieu à rechercher une solution amiable.

Si une telle solution ne peut aboutir, le différend sera de la compétence exclusive des Tribunaux de Versailles (78, France), même en cas de pluralité de défendeurs ou d'appel en garantie. Cette clause d'élection de compétence s'applique même en cas de référé.

Pa			
Gestimum • 5 rue Joseph Cugnot • 78120 Rambouillet • 01 34 84 09 84 • RCS 4	18 / 14	Gestimum ERP 100% PME	5

Mode de paiement

MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

Référence Unique du Mandat (RUM)
Je soussigné, M, représentant l'Entreprise désignée ci-dessous , autorise GESTIMUM à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de GESTIMUM. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.
CRÉANCIER Identifiant Créancier SEPA (ICS) : FR96RBT493564
GESTIMUM 5, Rue Joseph Cugnot 78120 RAMBOUILLET
DÉBITEUR - Titulaire du compte
Raison Sociale :
Adresse:
Code Postal :
Compte à débiter (Joindre obligatoirement un IBAN)
Etablissement teneur du Compte :
Numéro d'identification international du compte bancaire IBAN (International Bank Account Number)
Numéro d'identification de votre banque BIC (Business Identifier Code) Cachet & Signature :
Type de prélèvement : Récurrent
La signature de l'autorisation de prélèvement vaut acceptation des conditions générales de l'offre GESTIMUM.Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation evec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'oppositions, d'accès et de rectifi- cation tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n° 78.17 du la jauvier 1978 relative à l'informatique, aux firbites et aux libertés

PAIEMENT PAR CARTE BANCAIRE







Gestimum accepte les paiements par carte bancaire. Wafaa est à votre disposition.

